

# Homme au foyer : la répartition des tâches domestiques au sein du couple

## Vers une inversion des rôles ?

Myriam Chatot

École des hautes études en sciences sociales.

### Mots-clés

- Conciliation travail-famille
- Père au foyer
- Inversion du genre
- Tâches ménagères
- Division sexuée du travail

Depuis les années 1980, les médias promeuvent l'image d'un père plus proche de ses enfants (Jami et Simon, 2004). Pourtant, dans les pratiques, ce sont encore majoritairement les femmes qui assument la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (Garner *et al.*, 2005) et restent responsables de la majorité des tâches domestiques (Régnier-Loilier, 2010 ; Champagne *et al.*, 2014), surtout dans les couples avec enfants (Ricroch, 2012). Cependant, cette plus grande prise en charge des tâches par les femmes est variable en fonction des caractéristiques sociales des conjoints. Ainsi, lorsque la femme exerce une activité professionnelle, il est plus fréquent que l'homme assure un certain nombre de tâches, même si la femme en fait la majorité (Pailhé et Solaz, 2004 ; Ponthieux et Schreiber, 2006 ; Bauer, 2010). De même, le partage des tâches ménagères et parentales est plus fréquent dans les couples où les conjoints ont un niveau de revenu équivalent ou si la conjointe gagne plus que son conjoint (Bauer, 2010). Plus largement, « *le rôle de « pourvoyeur économique principal » dédouane d'une prise en charge des tâches quotidiennes, tels que l'habillement, l'accompagnement et même les loisirs* » (Brugeilles et Sebille, 2009, p. 30).

Dans le cas où l'un des conjoints exerce une activité professionnelle et l'autre non, le conjoint qui ne travaille pas prend en charge davantage de tâches domestiques. Lorsque la femme est au foyer et l'homme actif occupé, la femme a trois fois plus de probabilité d'assumer la quasi-totalité des tâches ménagères et de prendre en charge plus de tâches parentales que dans un ménage où les deux conjoints sont actifs (Bauer, 2007). Ainsi, le fait que la femme soit au foyer semble renforcer les rôles traditionnels (Bauer, 2010 ; Maison, 2007). Lorsque c'est l'homme qui est au foyer et la femme active, l'homme a dix fois plus de probabilité de s'occuper totalement de

certaines tâches. Dans ces couples, on n'assiste cependant pas à un renversement des rôles traditionnels, puisque « lorsque l'homme est au chômage et la femme en emploi rémunéré, elle participe toujours plus que lui aux tâches parentales, alors que pour les autres tâches domestiques sa participation devient minoritaire » (Pailhé et Solaz, 2004, p. 604). De même, dans les couples où le père est bénéficiaire de l'allocation parentale d'éducation (APE)<sup>(1)</sup>, les tâches ménagères et parentales sont réparties également entre les conjoints (Boyer et Renouard, 2004). Cependant, si ces hommes prennent en charge plus de tâches que la majorité des pères (les pères bénéficiaires de l'APE prennent majoritairement en charge les courses, la préparation des repas, le ménage et la vaisselle), leurs conjointes restent chargées des tâches « féminines » (Zarca, 1990), comme la lessive. Ces hommes cherchent une répartition égalitaire (Trellu, 2010), contrairement aux mères au foyer qui estiment que la prise en charge des tâches domestiques leur revient (Maison, 2007).

Enquêter sur les couples où l'homme est au foyer permet de mieux comprendre comment la répartition des tâches domestiques se négocie au sein des ménages. Plus spécifiquement, comment se transforme la division sexuée du travail au sein des couples où l'homme est au foyer, alors que, dans le modèle dominant, l'homme est pourvoyeur de ressources et la femme pourvoyeuse de soins ? La recherche présentée dans cet article sur les « pères au foyer » s'inscrit dans la continuité de recherches récentes sur la paternité, et plus particulièrement sur la paternité au foyer à l'étranger (Merla, 2006 ; Doucet, 2004), sur le congé parental des pères en France (Boyer et Renouard, 2004 ; Trellu, 2010 ; Trabut, 2007 ; Boyer, 2013), ainsi que sur l'inversion du genre <sup>(2)</sup> (Guichard-Claudic *et al.*, 2008).

(1) L'APE a été remplacée par le complément de libre choix d'activité de la prestation d'accueil du jeune enfant au 1<sup>er</sup> janvier 2004, lui-même remplacé par la prestation partagée d'éducation de l'enfant depuis 2014 pour les enfants nés ou adoptés après le 31 décembre 2014.

(2) C'est-à-dire le fait, pour un individu d'un sexe donné, d'investir un rôle ou un métier traditionnellement prescrit pour l'autre sexe (Guichard-Claudic *et al.*, 2008).

## Méthodologie

L'enquête a été menée auprès de vingt pères. Ils ont été contactés par le biais de connaissances communes pour la moitié d'entre eux. L'autre moitié a été mise en relation avec l'enquêtrice par le biais d'institutions liées à la petite enfance (crèches, haltes-garderies et lieux d'accueil parents-enfants) en région parisienne qui ont été contactées par lettres. Les pères volontaires se sont alors mis en rapport avec l'enquêtrice par mail. L'expression « père au foyer » ayant été mise en avant dans les annonces pour recruter les pères et dans le bouche-à-oreille, la majorité des pères de l'échantillon se reconnaissent comme « pères au foyer ».

Les hommes de l'échantillon sont des hommes sans activité salariée pendant au moins six mois et vivant en couple avec une femme active occupée et un ou plusieurs enfant(s). Ils ont été interrogés dans le cadre d'entretiens semi-directifs, le plus souvent à leur domicile (dix pères), dans un lieu public (quatre pères) ou par téléphone (six pères). Les entretiens ont eu lieu entre février 2012 et février 2013 et ont duré, en moyenne, une heure et demie. Lors de trois entretiens, la conjointe était présente pendant la totalité ou une partie de l'entretien. Une autre conjointe a également été interrogée séparément. Ces entretiens portaient sur les trajectoires biographiques des conjoints et la répartition des tâches ménagères et parentales au sein du couple, et des discours qu'ils tiennent sur cette répartition.

La répartition des tâches est présumée conforme aux déclarations des pères. Il est possible que les enquêtés aient surdéclaré leur prise en charge de ces tâches, d'autant que les conjointes n'étaient pas présentes lors de la majorité des entretiens<sup>(1)</sup>. Les cas où la conjointe était présente ont permis de révéler que les pères n'ont pas forcément conscience de l'étendue de la prise en charge des activités domestiques par leur conjointe. Par exemple, l'une d'entre elles a déclaré, en l'absence de son conjoint, qu'elle prenait en charge les lessives du linge « délicat » à l'insu de ce dernier. Cependant, les conjointes qui ont été interrogées ont déclaré une répartition des tâches similaire à celle des pères. De plus, la répartition des tâches déclarée correspond à celle des pères bénéficiaires de l'ancienne allocation parentale d'éducation<sup>(2)</sup>, signes que le recueil des données est relativement fiable.

(1) Guisse N., Régnier-Loilier A., 2010, *Mise en scène de la vie quotidienne. Dit-on la même chose en présence de son conjoint ?*, in Régnier-Loilier A. (coll.), *Portraits de famille – L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Institut national d'études démographiques.

(2) Boyer D., Renouard S., 2004, *Les hommes bénéficiaires de l'APE. Quels arbitrages au sein des couples ?*, *Dossiers d'études*, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 57.

## Qui sont les pères au foyer ?

### *Une minorité invisible*

Les pères au foyer constituent une très faible minorité. Dans le recensement de l'Institut national de la statistique et des études économiques de 2009, un peu moins de 0,2 % des hommes se définissent comme tels, contre 3,2 % de femmes qui se caractérisent comme « femmes au foyer ». La situation de père au foyer n'est pas une catégorie mobilisée par des administrations et les institutions. Elle peut être renvoyée par les organismes de sondage, les caisses d'Allocations familiales ou Pôle emploi à celle de chômeur ou d'inactif. Plusieurs pères rencontrés dans l'enquête expliquent ainsi que la case « père au foyer » est rarement proposée, alors même que celle de « mère au foyer » existe. L'expression même de « père au foyer » est mal définie. Ainsi, certains enquêtés l'assimilent a priori aux pères célibataires ou séparés de leur conjointe.

Sur quels critères fonder une définition des pères au foyer ? Si l'on considère la dimension de choix, la situation des pères et des mères au foyer diffère. Selon Dominique Maison, devenir mère au foyer n'est pas forcément un choix : « *les femmes au foyer sont, au moins pour partie,*

*des personnes "empêchées d'emploi", ayant cédé sous le poids des contraintes professionnelles et des exigences familiales* » (Maison, 2007, p. 56). L'analyse des trajectoires biographiques et des entretiens des pères interrogés laisse pourtant apparaître, au contraire, un « choix » des pères, qui porte souvent moins sur la décision de se retirer de l'emploi salarié que sur celle d'affecter une période de non-travail à la prise en charge des enfants et de reporter leur recherche d'emploi. Si l'on tient plutôt compte de l'absence durable d'activité professionnelle, Anne-Marie Dieu, Christine Delhay et Annie Cornet (2011) montrent que certaines femmes au foyer ont un rapport « en pointillés » à l'emploi, en exerçant une activité rémunérée non déclarée ou de faible ampleur ou en faisant des allers-retours entre le marché du travail déclaré et le chômage ou l'inactivité. À ce titre, le critère d'absence d'activité ne semble pas pertinent.

La définition adoptée ici est uniquement fondée sur l'absence d'activité salariée pendant au moins six mois. Elle permet, en outre, de réunir, dans l'échantillon, des individus entrés dans la situation de parent au foyer pour des raisons différentes, et d'en étudier l'impact sur l'organisation de la vie familiale.

### Des couples hypogames

La grande majorité des couples rencontrés est hypogame : les conjointes ont des carrières plus stables, mieux rémunérées et plus prestigieuses que celles des pères. Plusieurs pères interrogés expliquent que leur ancien emploi ne leur convenait plus ou qu'ils avaient le sentiment d'en avoir « fait le tour » (Léo). Par exemple, Gaétan déclare « [la publicité] c'est toujours intéressant quand vous commencez mais, après, je trouvais que ça devenait de plus en plus contraignant, parce que c'est un milieu qui se veut jeune, et les places, en termes de responsabilités, deviennent de plus en plus concurrencées ». Certains pères expriment plus largement un rejet vis-à-vis du monde du travail en général. Par exemple, Ian, syndicaliste de gauche, perçoit le travail salarié comme une forme d'exploitation. Ce positionnement peut être mis en relation avec celui de la conjointe, comme un élément implicite de la répartition des activités, au foyer et au travail : « je n'ai pas d'attraction particulière pour le monde du travail, ma compagne, au contraire, a un métier qu'elle aime beaucoup, dans lequel elle s'investit beaucoup » (William). La situation professionnelle des conjointes est ainsi présentée comme la condition de possibilité de l'arrangement conjugal, soit parce que la carrière féminine est assez stable pour garantir un revenu au ménage, soit parce que le salaire féminin est suffisamment élevé pour permettre au foyer de vivre avec un seul revenu. Par exemple, Hervé déclare : « c'est vrai que je n'aurais pas abandonné ce poste si ma femme avait eu un salaire moindre ».

Dans les couples où le père est au foyer, l'hypogamie fréquemment observée (Boyer et Renouard, 2004) s'accompagne d'une mobilisation conjugale autour de la carrière de la conjointe : ces pères déclarent souvent que le fait d'être au foyer a permis à cette dernière de s'investir davantage dans leur activité professionnelle, en les libérant de la « double journée » (Barrère-Maurrisson, 1992), ou encore en leur permettant de faire des déplacements professionnels fréquents.

### Trois profils de « pères au foyer »

La variabilité des conditions d'entrée dans la situation de père au foyer a eu pour conséquence plusieurs niveaux d'implication de la part des pères dans le foyer. À partir des discours des pères quant à leur retour à une activité professionnelle, on peut distinguer trois profils de pères : les pères « au foyer en attendant mieux », « partiellement impliqués » et « totalement impliqués » dans le foyer.

Les pères « au foyer en attendant mieux » (quatre pères) gardent les enfants en attendant une reprise d'emploi, mais ils apprécient peu cette situation, qu'ils vivent comme étant subie et pénible. Ils aspirent à retourner dans l'emploi à court terme, dès que les enfants pourront être confiés à un tiers ou à un autre mode de garde. Les pères « partiellement impliqués » dans le foyer (neuf) aménagent leur temps afin de se consacrer à des projets personnels (par exemple, un père est écrivain), des travaux dans le logement ou des formations liées à leur projet de reconversion. Certains aspirent à retourner dans l'emploi à moyen terme, quand ils en ressentiront le besoin ou que leur formation sera achevée. D'autres, après une période de retrait total de l'activité rémunérée, concilient présence au foyer et activité rémunérée intermittente (auto-entreprise, missions ponctuelles rémunérées, achat et rénovation de logement)<sup>(3)</sup>. Cette activité est présentée comme ayant été choisie justement pour garder une disponibilité pour la charge des enfants et assurer la conciliation travail-famille. À l'inverse, deux de ces pères sont devenus pères au foyer parce qu'ils exerçaient une activité d'auto-entrepreneur qui leur laissait beaucoup de temps libre. Paul explique ainsi : « j'ai créé mon entreprise, que j'ai domiciliée à notre domicile [...], et le développement de l'entreprise n'ayant pas été à la hauteur des ambitions, c'est vrai que, sur la dernière année passée, j'ai été plus présent à la maison que sur les deux années précédentes ». Enfin, pour les pères « totalement impliqués » dans le foyer (sept), la raison essentielle pour rester au foyer est le plaisir qu'ils tirent du fait de prendre soin des enfants et du foyer. S'ils évoquent un retour dans l'emploi sur le long terme (lorsque la situation financière du foyer l'exigera ou que les pères estimeront leurs enfants autonomes), ce futur travail est davantage envisagé comme une « occupation », lorsque leur présence au foyer ne leur semblera plus utile, que comme un projet. Souvent, l'entrée dans la paternité au foyer est liée, pour ces pères, à un retrait de l'emploi, retrait d'abord pensé comme temporaire et qui a été prolongé.

Les couples rencontrés se caractérisent par une inversion des rôles avant même la décision que le père devienne parent au foyer, dans la mesure où les unions hypogames constituent une minorité des couples (Kaufmann, 1999). Si cette décision est souvent présentée comme la conséquence d'accidents biographiques (comme un licenciement ou une démission pour suivre la conjointe en cas de mutation ou d'un nouvel emploi dans une autre région), les pères

(3) Ces pères n'ont pas été exclus de l'échantillon car certaines « femmes au foyer » ont également des activités rémunérées intermittentes (Dieu et al., 2011).

## Caractéristiques sociodémographiques des pères enquêtés

Noms	Professions	Salaires mensuels	Âges	Raisons de l'arrêt	Enfants	Durées	Profils
Victor	♂ technicien informatique ♀ responsable service information (université)	♂ 2 000 ♀ 1 600	♂ 40 ♀ 32	Licenciement	1 fille (1 an) 1 garçon (1 an)	1 an	Au foyer en attendant mieux
Antoine	♂ médecin urgentiste ♀ pharmacienne	♂ 3 500 ♀ 8 000	♂ 41 ♀ 40	Démission	2 garçons (12 et 15 ans)	3 ans	Totalement impliqué
Dimitri	♂ professeur d'université, consultant ♀ administrateur international à l'OCDE	♂ 1 000 (en Moldavie) ♀ 1 600	♂ 52 ♀ 43	Démission (suivi de la conjointe)	1 garçon (3 ans) 1 fille (29 mois)	3 ans	Au foyer en attendant mieux
Benoît	♂ architecte-stagiaire ♀ médecin des hôpitaux	♂ 3 500 ♀ 8 500	♂ 36 ♀ 35	Raisons familiales	3 garçons (7, 4 et 1 an)	6 ans	Totalement impliqué
Ernest	♂ Informaticien, sculpteur* ♀ responsable	♂ 1 800* ♀ 8 300	♂ 52 ♀ 54	Démission	1 fille (17 ans) 2 garçons (13 et 8 ans)	8 ans	Partiellement impliqué
Gaétan	♂ commercial chargé de vente d'espaces publicitaires ♀ avocate en entreprise	♂ 4 000 ♀ 6 600	♂ 40 ♀ -	Démission (suivi de la conjointe)	1 garçon (1 an) 1 enfant à venir	1 an	Partiellement impliqué
Hervé	♂ directeur financier ♀ directrice opérationnelle (banque)	♂ 6 200 ♀ plus que son mari	♂ 48 ♀ 46	Démission (suivi de la conjointe)	1 fille (14 ans) 1 garçon (11 ans)	3 ans	Partiellement impliqué
Ian	♂ agent des impôts ♀ maître de conférences	♂ 1 500 ♀ 2 500	♂ 36 ♀ 36	Congé parental	1 garçon (1 an)	1 an	Totalement impliqué
Jonathan	♂ ébéniste (auto-entreprise)* ♀ avocate en entreprise	♂ 1 500* ♀ 6 000	♂ 43 ♀ 43	Démission (suivi de la conjointe)	3 filles (13, 12 et 8 ans)	3 ans	Partiellement impliqué
Killian	♂ commercial, éducateur spécialisé* ♀ gérante (magasin)	♂ 1 280* ♀ 1 700	♂ 35 ♀ 36	Licenciement	2 filles (10 et 5 ans)	1 an	Partiellement impliqué
Léo	♂ technicien (à la radio) ♀ professeur des écoles	♂ 1 300 ♀ 1 800	♂ 38 ♀ 37	Démission (suivi de la conjointe)	2 filles (7 et 2 ans) 1 garçon (9 ans)	2 mois	Au foyer en attendant mieux
Matthias	♂ jamais travaillé ♀ professeur en lycée	♂ 300* (Caf) ♀ 2 000	♂ 32 ♀ 32	-	1 garçon (6 ans) 1 fille (2 ans)	7 ans	Partiellement impliqué
Noé	♂ technicien d'atelier ♀ conseillère Pôle emploi	♂ 2 200 + 500* (loyer) ♀ 1 200	♂ 49 ♀ 39	Licenciement	1 fille (5 ans)	5 ans	Partiellement impliqué
Olivier	♂ recherche développement (laboratoire public) ♀ consultante en hygiène sécurité environnement auprès des entreprises	♂ 2 600 ♀ 2 600	♂ 39 ♀ -	Licenciement	2 garçons (3 ans) 1 fille (6 mois)	3 ans	Au foyer en attendant mieux
Paul	♂ fonctions commerciales et marketing (grande distribution), auto-entreprise, cadre* ♀ représentante (grande entreprise)	♂ 5 000* ♀ 3 300	♂ 39 ♀ 40	Licenciement	2 filles (8 et 4 ans) 1 garçon (7 ans)	3 ans	Partiellement impliqué
Raphaël	♂ dépanneur (à la télévision) ♀ gestion de fortunes (banque)	♂ 2 500 ♀ 5 000	♂ 43 ♀ 38	Démission	1 garçon (6 ans)	6 ans	Totalement impliqué
Ugo	♂ technicien informatique ♀ contrôleur de gestion	♂ 2 000 ♀ 2 500	♂ 33 ♀ 31	Congé parental	2 garçons (5 et 1 an)	1 an	Totalement impliqué
Samuel	♂ statisticien et webmaster (école d'ingénieurs), animation* ♀ médecin généraliste	♂ 1 000 ♀ 2 000	♂ - ♀ -	Licenciement	1 garçon (10 ans)	10 ans	Totalement impliqué
Tristan	♂ libraire, graphiste indépendant* ♀ infirmière	♂ 500 + 500* (loyer) ♀ 1 600 + 1 200 (loyer)	♂ 48 ♀ 37	Métier indépendant	2 garçons (3 ans et 8 mois)	3 ans	Partiellement impliqué
William	♂ petits emplois ♀ professeur des écoles	♂ - ♀ 2 400	♂ 52 ♀ 42	-	1 garçon (17 ans) 1 fille (12 ans)	17 ans	Totalement impliqué

Caf : caisse d'Allocations familiales ; OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

\* Activité exercée ou rémunération perçue par le père au moment de l'entretien (allocations, activités rémunérées ponctuelles, emploi obtenu peu de temps avant l'entretien).

présentent des degrés d'implication variables dans le rôle de principal pourvoyeur de soins : les pères « partiellement impliqués » le mettent à égalité avec un projet professionnel ou personnel, tandis que les pères « au foyer en attendant mieux » et « totalement impliqués » se consacrent à la prise en charge du foyer et des enfants.

### Entre tâches négociables et spécialisation au sein du couple

#### Une répartition des tâches qui pèse plus sur les pères au foyer

Les hommes au foyer prennent en charge la majorité des tâches ménagères, même si dans tous les couples certaines restent de la responsabilité de la conjointe. D'une façon générale, les pères rencontrés déclarent qu'ils prennent en charge en totalité ou en partie les tâches « négociables » (Zarca, 1990) et les tâches « masculines » comme le bricolage et le jardinage. Ainsi, tous les pères ont déclaré participer à la prise en charge de la vaisselle, de la cuisine, des courses et du ménage. Les tâches généralement considérées comme plus « féminines », telles celles liées au linge, sont davantage du ressort de la conjointe ou sont confiées à une tierce personne (femme de ménage, parente de la conjointe). De plus, certains pères (sept) ont la garde à titre principal d'un enfant en bas âge. Les autres s'occupent seuls de leurs enfants après l'école ou la crèche avant le retour de leur conjointe.

Dans la plupart des couples, les tâches sont réparties entre les conjoints, en fonction de leur nature (comme cela sera détaillé *infra*), mais aussi de l'endroit et de la temporalité où elles sont réalisées. Par exemple, les femmes sont souvent responsables du nettoyage des sanitaires, tandis que les pères sont plus souvent amenés à nettoyer la cuisine. De même, si les pères s'occupent des tâches domestiques pendant la journée, elles sont partagées voire accomplies majoritairement par les conjointes le soir et le week-end. Par exemple, Dimitri déclare : « pendant le week-end, je cesse de m'occuper des tâches ménagères, c'est ma femme qui le fait ». Cette répartition sur le plan temporel peut également prendre la forme de la distinction entre le ménage ordinaire et le ménage « à fond », le premier étant la responsabilité du père et le second généralement celui de la conjointe : « la baignoire, ou des trucs comme ça, j'ai pas du tout le réflexe de le faire, c'est ma conjointe qui le fera » (Tristan).

Les pères réalisent donc une grande partie des tâches ménagères et parentales. Cependant, à une exception près, ils ne prennent jamais en charge l'intégralité des

tâches ménagères. D'une part, les conjointes participent à l'exécution des tâches « négociables » le soir et le week-end. D'autre part, dans presque tous les couples, la conjointe accomplit exclusivement au moins une tâche, généralement liée au linge ou aux papiers administratifs.

### Une évolution vers une plus grande prise en charge des tâches par les pères

Tous les pères déclarent qu'ils en font plus à la maison depuis qu'ils sont au foyer. Ainsi, comme le déclare Olivier : « je participais bien avant mais j'étais loin de me rendre compte de tout le travail qu'il y avait à faire dans une maison ! Donc ça veut dire que j'en faisais pas tant que ça. Au début, on participait moitié chacun. Et, petit à petit, c'est moi qui ai commencé à faire le plus... puis, maintenant, je gère la plupart des choses ». Par ailleurs, pour certains pères, la transition concernant cette répartition s'est faite « naturellement ». Pour Noé, « avec le temps, elle a perdu le savoir-faire et ça s'est fait comme ça, naturellement ». Cette transition n'est pas considérée comme problématique dans la mesure où elle s'inscrit dans la continuité de leurs pratiques antérieures : de nombreux pères défendent le fait qu'ils ont toujours participé à la prise en charge des tâches. Antoine affirme ainsi : « j'ai toujours participé à beaucoup de choses. Je n'ai jamais été un homme qui ne participait pas, qui met les pieds sous la table et qui dit "femme, est-ce que tout est prêt". Ça n'a jamais été mon caractère. Donc je participais à tout. À part le repassage. Mais non, je participais à tout ».

Ces déclarations montrent que, selon ces pères, la division du travail entre conjoints doit dépendre moins du sexe du parent que de leurs disponibilités respectives. De plus, elles permettent de faire état, dans la plupart des couples, d'un transfert de la responsabilité de la gestion du foyer de la conjointe vers le père concernant une partie des tâches ou leur majorité. Les discours sont également le signe de la persistance de l'implication de la conjointe dans la sphère domestique.

### Trois rapports différents à la prise en charge des tâches ménagères

Les différents profils de pères établis précédemment manifestent des différences dans leur prise en charge des tâches ménagères. Les pères « totalement impliqués » prennent davantage en charge de tâches domestiques (notamment celles liées au linge) que les pères « au foyer en attendant mieux » qui, eux-mêmes, en font plus que les pères « partiellement impliqués ». Logiquement, les conjointes de pères « totalement impliqués » en font

moins que celles des pères « au foyer en attendant mieux », qui elles-mêmes en font moins que les femmes dont le conjoint est « partiellement impliqué ». En effet, sur la base de leurs déclarations, les conjointes des pères « partiellement impliqués » prennent en charge entre deux et trois tâches exclusivement ou bénéficient des services d'une femme de ménage, à laquelle le couple confie généralement le linge et le ménage (4). À l'inverse, dans les couples où le père est « totalement impliqué » ou « au foyer en attendant mieux », la conjointe ne prend en charge exclusivement qu'une seule tâche. Les tâches assumées exclusivement par l'ensemble des conjointes sont, dans la majorité des cas, la lessive, le repassage et les tâches administratives. Les couples où le père est « partiellement impliqué » semblent donc manifester un modèle de répartition des tâches ménagères plus proche du modèle traditionnel, dans la mesure où les conjointes sont affectées à un plus grand nombre de tâches que dans les autres couples. De plus, les pères « au foyer en attendant mieux » effectuent moins de tâches exclusivement que les pères « totalement impliqués » (deux en moyenne pour les premiers, contre quatre pour les seconds). En effet, les pères « au foyer en attendant mieux » déclarent davantage que les activités domestiques sont partagées entre les conjoints (près de quatre tâches en moyenne, contre moins de deux chez les couples avec un père « totalement impliqués »). Ainsi, les pères « au foyer en attendant mieux » se caractériseraient par une indifférenciation des rôles au sein du foyer, tandis que les pères « totalement impliqué » se singulariseraient davantage par une inversion des rôles.

Les pères au foyer réalisent une part importante des tâches ménagères, et déclarent en faire davantage que lorsqu'ils étaient salariés. Cependant, leurs récits laissent apparaître une large implication des conjointes le soir et le week-end. Cette implication prend la forme soit d'une prise en charge conjointe des tâches « négociables », soit d'une spécialisation au sein du couple qui laisse une partie des tâches sous la responsabilité de la conjointe (notamment dans les couples où le père est « partiellement impliqué »).

### Justifier la répartition

Les discours des pères pour justifier la répartition des tâches soulignent des résistances au moindre investissement de la sphère domestique par les conjointes.

### Entre volonté de tout faire et petits renoncements de la part des pères

La plupart des pères rencontrés estiment que, puisqu'ils sont à la maison, il est normal qu'ils prennent en charge la majorité des tâches domestiques. Ils réfutent d'ailleurs l'idée que certaines d'entre elles devraient être la responsabilité de l'un ou l'autre conjoint en raison de son sexe. Olivier déclare à ce sujet que la répartition « s'est mis[e] en place naturellement ! On ne va pas jusqu'au point de se faire un planning, à se cocher des cases et tout ! ». Cette répartition est présentée comme largement tributaire des goûts et des dégoûts des pères concernant les tâches ménagères. Ainsi, la plupart déclarent prendre en charge la cuisine parce que c'est une tâche qu'ils apprécient : « la cuisine, c'est plutôt moi. J'aime bien faire la cuisine » (Ian). Il n'est pas étonnant que cette activité soit la plus plébiscitée par les pères : il s'agit de la tâche ménagère la plus prestigieuse et la plus susceptible d'être valorisée par les enfants. De plus, elle peut être investie comme créative et plaisante – Ian explique, par exemple, que maintenant que son enfant est âgé d'un an, il peut lui préparer des plats avec « des tas de saveurs, plein d'épices » –, ce qui est sans doute plus difficile avec d'autres tâches perçues comme des contraintes. La cuisine fait parler les pères, qu'il s'agisse de mettre en avant la préparation ou la consommation du repas comme un moment festif ou de décrire leur cuisine « fait maison » comme un mode d'alimentation plus sain que des plats préparés, là où la description du ménage se borne à la mention de l'outil utilisé. À l'inverse, les tâches qu'ils n'aiment pas faire (notamment les papiers administratifs) sont prises en charge par la conjointe. Par exemple, Noé déclare qu'« au départ, c'était moi qui faisais les impôts, les trucs comme ça. Et puis, j'en ai eu marre, ça me prend la tête... », et sa conjointe complète par « donc, c'est moi qui me suis retrouvée [à les faire] ». Si les goûts et les dégoûts des pères sont souvent mis en avant par les enquêtés, ceux de la conjointe ne sont presque jamais évoqués, sans doute parce que, selon Annie Dussuet, « [le sentiment de devoir vis-à-vis des tâches ménagères constitue] le principal mode d'approche du travail domestique pour les femmes... La question d'aimer ou non ces tâches ne se pose donc pas pour elles. Une question sur la préférence accordée à telle ou telle tâche, paraît, dans ce contexte, totalement incongrue » (Dussuet, 1997, p. 77).

Plus largement, les pères mettent en avant la mise en

(4) Le nombre de tâches prises en charge par l'un ou l'autre conjoint (ou partagées, ou confiées à un tiers) a été établi à partir des déclarations des pères ; la liste concerne huit activités ménagères : cuisine, vaisselle, courses, ménage, lessive, rangement du linge, repassage et tâches administratives.

place de domaines de compétence respectifs de chaque conjoint, liés aux goûts ou aux savoirs professionnels de l'un des conjoints, ou dépendants de l'habitude. Hervé déclare ainsi : « *Elle continue à gérer les impôts. Dans un couple, il y en a toujours un qui fait ça... je pourrais m'y mettre, parce que c'est vrai que j'ai du temps... Il y a certaines choses qu'elle faisait et qu'elle a continué à faire, et je n'ai pas pris le relais. Quand vous faites des choses pendant quinze ans, c'est pas un changement de situation qui va bouleverser... Il y a certaines tâches que vous continuez à faire, naturellement* ». En outre, la répartition implicite dont les pères font état est souvent mise à mal par des « accidents ». Ainsi, plusieurs pères expliquent avoir renoncé à faire la lessive après avoir « *fa[il]t des bêtises* » (Hervé). De même, certains d'entre eux expliquent que leur conjointe les « court-circuite » (Ugo) parce qu'elle a le sentiment que les tâches ménagères ne sont pas prises en charge assez vite ou assez bien : « *elle commence à ranger et je culpabilise parce que je me dis "quand même, ça fait une semaine que c'est comme ça et j'ai eu plusieurs opportunités de le faire et je ne l'ai pas fait". Donc je commence à vouloir l'aider, elle me dit "bah non, c'est pas maintenant qu'il faut le faire"...* » (Killian).

Ainsi, la répartition des tâches s'impose dans le couple également en raison des préférences et des compétences respectives de chaque conjoint, et la femme continue de prendre en charge certaines activités qu'elle assumait auparavant.

### **Assumer la responsabilité ménagère**

Les pères estiment ne pas porter la même attention que leur conjointe à l'état du logement, ce qui les conduit à ne pas prendre en charge certaines tâches. Par exemple, Antoine déclare : « *il y a très clairement des choses dans la maison auxquelles je ne pense pas assez souvent, c'est pas assez dans ma tête qu'il y a ça et ça à faire. Entre autres les sanitaires. De temps en temps, il faut y balancer du produit et ça, c'est des trucs auxquels je ne pense pas trop* ». Les pères « totalement impliqués » déclarent qu'ils n'ont pas toujours le temps ou l'énergie de s'occuper de la maison : « *S'occuper des enfants à la maison, je trouvais ça fatigant comme pas possible. Faire en plus les tâches ménagères, c'est vrai que c'est pas évident* » (Olivier). Ceux « partiellement impliqués » ou « au foyer en attendant mieux » se saisissent de leur incompétence à réaliser certaines tâches domestiques (notamment celles liées au linge) pour s'en désinvestir, adoptant la « *stratégie du mauvais élève* » (Kaufmann, 1992). Ainsi, même lorsqu'ils estiment que c'est leur rôle de les prendre en charge, la

plupart d'entre eux se défontent en se déclarant inaptes ou trop lents dans l'exécution de certaines activités ou en faisant valoir le manque de temps (parce qu'ils s'occupent des enfants, ou ont d'autres choses à faire).

En effet, le sentiment de responsabilité qu'expriment de nombreux pères vis-à-vis des tâches ménagères n'implique pas toujours une « *injonction à agir* » (Dussuet, 1997), comme l'illustrent les propos de Tristan : « *pour moi, c'est mon rôle de [laver les vitres], et je ne dis pas "ce n'est pas mon rôle". Ma conjointe trouve que, ponctuellement, il y a des choses qui devraient être faites, que je ne fais pas. Je suis père au foyer, c'est mon rôle, mais je ne le fais pas, donc elle râle !* ». À l'inverse, les pères « totalement impliqués » affirment qu'ils ont endossé la quasi-totalité de la responsabilité de gestion du foyer : « *la grande différence, c'est qu'avant c'était ma femme qui avait la responsabilité de la maison, qui avait la responsabilité des enfants, qui avait la responsabilité de tout gérer. Avant, ce n'est pas tant que je ne faisais pas telle ou telle chose, c'est surtout que je n'en avais pas du tout la responsabilité. C'est elle qui gérait tout. Alors que là, c'est l'inverse* » (Antoine).

Ainsi, la prise en charge des tâches domestiques dépend de la capacité des pères à se rendre disponibles. Les pères « partiellement impliqués » se saisissent de leur manque de disponibilité lié à leurs activités rémunérées ou personnelles pour justifier un partage de ces tâches entre les membres du couple. Les pères « au foyer en attendant mieux » estiment que la prise en charge des enfants est leur priorité. Concernant les tâches ménagères, ils aimeraient pouvoir les faire, mais ils n'ont pas le temps ou le « *réflexe* » de les effectuer. Olivier déclare ainsi : « *c'est vrai que s'occuper d'un enfant [...] je trouvais ça fatigant, comme pas possible. Faire en plus les tâches ménagères, c'est vrai que c'est jamais évident* ». Plusieurs pères soulignent, en outre, que leur conjointe intervient plus tôt ou pense à plus de tâches ménagères qu'eux, comme Ugo : « *mon rythme à moi ne convient pas forcément à ma femme ; du coup, si c'est pas fait au moment où elle l'aurait voulu, elle va le faire, avant que moi je ne le fasse. Du coup, la répartition est faussée, parce que des tâches que je devrais faire et que je ferais, parfois c'est pas moi qui les fait. [...] Souvent, elle me demande des choses, mais il y a toujours une liste de tâches qui est grande comme ça... Parfois, je zappe complètement* ».

Enfin, les pères « totalement impliqués » essayent de prendre en charge la totalité des tâches ménagères. Ainsi, contrairement à Tristan, ces pères répondent à ce qu'ils

ressentent comme une « injonction à agir » (Dussuet, 1997) vis-à-vis des tâches ménagères, et apprennent à s'occuper de celles qu'ils ne réalisaient pas auparavant : « *Je crois que, le plus difficile, ça a été le repassage. Il m'a bien fallu un an pour repasser un chemisier de femme rapidement. Mon premier, ça a été quarante-cinq minutes, et maintenant j'y arrive en sept minutes... parce qu'une chemise d'homme, tu vois, c'est carré, c'est facile, alors qu'un chemisier de femme, il y a des froufrous, tu ne sais pas si ça se repasse... maintenant c'est bon. [...]* J'ai déjà cramé deux-trois choses, il y a quelques vêtements qui ont changé de couleur aussi... mais bon. Je brûle un truc, qu'est-ce qui va se passer ? On va la mettre dans un cadre, la première chemise brûlée ! [rire] [Je n'aime pas le repassage], mais ça fait partie du boulot, pour moi, c'est un ensemble, et tu ne peux pas enlever, c'est pas un puzzle, tu vois, tu ne peux pas enlever une pièce, ce n'est pas une option que tu peux enlever ou ajouter... ça fait partie du boulot » (Raphaël). Cependant, même dans ces couples, quelques tâches ponctuelles restent du ressort de la conjointe (le « grand ménage » ou les tâches administratives notamment).

### La résistance des conjointes à se désengager de certaines activités

Le fait qu'une partie des tâches domestiques restent du ressort de la conjointe peut s'expliquer non seulement par les résistances des pères, mais aussi celles des conjointes à se désengager de la sphère domestique. Ainsi, certaines conjointes cherchent à décharger les pères pendant le week-end. Par exemple, Hervé déclare : « *elle veut participer, je pense qu'elle ne veut pas se sentir déconnectée... Gentiment, elle veut aider. Ça lui fait plaisir de participer aussi à certaines tâches* ». De plus, le fait de prendre en charge les tâches elles-mêmes leur permet également de conformer la propreté ou le rangement du foyer à leur niveau d'exigence : « *le week-end, ma conjointe va faire le ménage de la façon dont elle le souhaite, plus appliquée* » (Dimitri). Enfin, les conjointes éprouvent des difficultés à ne pas prendre en charge une tâche elles-mêmes lorsqu'elles estiment que celle-ci doit être faite et qu'elles sont disponibles pour la faire. Ainsi, Tristan déclare à sa conjointe (présente pendant la deuxième moitié de l'entretien), qui affirme que sa participation aux tâches ménagères « *devient obligatoire au bout d'un moment* » : « *pas seulement les week-ends, mais même ton jour de congé [elle travaille à 80 %], tu as une extrême difficulté à ne pas faire les choses. Je fais presque dix lessives par semaine et toi, le mercredi, il faut que tu fasses au moins une machine... C'est par rapport à ton rôle, que tu te mets*

*dans la tête, une sorte d'exigence que tu as... le poids de la société qui fait que tu te sentais obligée de participer au nettoyage de la maison !* ». Cette difficulté des conjointes à se désengager du domestique peut également se manifester dans une forme de supervision du travail domestique du père : « *c'est moi qui gère le plus gros, mais comme elle contrôle tout derrière moi... Je ne sais pas si on peut parler de responsabilité. Même si je suis autonome, j'ai l'impression d'être un peu l'exécutif* » (Ugo).

De fait, quelques-unes des conjointes semblent estimer que le travail domestique doit être réparti de manière relativement égalitaire, même si leur conjoint est au foyer, comme l'explique la conjointe de Matthias, interrogée séparément : « *Quand je suis en vacances, j'essaie de prendre un peu plus le relais et on essaye d'équilibrer davantage [...]* Étant une femme [...], je n'ai pas spécialement envie de me comporter comme peut se comporter un homme qui travaille, et estimer que celui qui est au foyer doit tout faire et tout prendre en charge. C'est son travail au sens où c'est lui qui s'occupe des enfants et c'est lui qui gère le quotidien, mais je n'estime pas pour autant que je n'ai rien à faire et que je dois me tourner les pouces ». De fait, l'attribution des activités est exposée le plus souvent comme non conflictuelle et les conjointes sont présentées comme satisfaites. Par exemple, la conjointe de Victor (présente pendant l'entretien) explique qu'elle se charge du pliage du linge en déclarant à son conjoint sur un ton de reproche affectueux « *tu plies les cols au milieu* ». Plus tard, profitant de l'absence de son conjoint, elle précise qu'elle trie le linge à l'insu de ce dernier afin de se charger elle-même du linge délicat, par précaution.

La plupart des conjointes semblent être relativement satisfaites de l'attribution des tâches, d'autant que (d'après les pères) certaines ont elles-mêmes été au foyer (par exemple, durant le congé de maternité) et elles se rendent compte de la quantité de travail que représente le fait de s'occuper des enfants. Ainsi, Léo déclare-t-il : « [Ma conjointe] *me le dit bien "tu vois, l'année dernière, tu me disputais parce que ce n'était pas fait, parce que je n'ai pas eu le temps", parce que, mine de rien, c'est prenant les gamins, il faut quand même être avec eux* ». Cependant, quelques pères mentionnent l'insatisfaction de leurs conjointes à ce sujet. Pour ces dernières, le parent au foyer doit faire la majorité du travail domestique. Ainsi, Ian, qui se décrit comme féministe, déclare : « *il y a une vraie lutte. C'était assez intéressant comme expérience, parce qu'on s'est accrochés plusieurs fois sur ça, notamment sur le ménage, etc., et avec une prétention de ma*



*copine, comme elle travaille, c'est moi qui dois faire le plus de tâches ménagères. Donc elle m'a assigné... et là je me suis dit "je comprends, c'est inversé". C'est marrant de vivre ce qu'avaient pu vivre les femmes dans les années 1970, en disant "attends, c'est pas parce que je suis à la maison que c'est moi qui dois tout faire" et je trouvais ça intéressant de voir qu'il y avait quand même cette lutte avec une prétention pour elle de presque régenter ma journée. [...] Par exemple, la prétention à régenter le truc, c'est que, des fois, je mettais la vaisselle le soir. Et "mais non, tu pourrais faire ça le matin, comme ça on partage plus". Mais je m'organise comme je m'organise ! Je n'ai pas un emploi du temps, c'est pas de l'esclavage non plus ! ».*

À la marge des discours des pères, on observe la marque de certaines résistances des conjoints, tant de la part des pères qui font parfois preuve d'une « stratégie du mauvais élève » pour se décharger de certaines tâches que de la part des conjointes qui semblent, pour la majorité d'entre elles, garder un pied dans l'organisation domestique.

## Conclusion

Parmi les pères rencontrés, l'adoption d'un rôle traditionnellement féminin est la conséquence d'une inversion initiale des rôles : les conjointes ont des carrières plus rémunératrices, plus stables et plus prestigieuses que celles de leur conjoint. Cette inversion est d'ailleurs présentée comme la condition de possibilité d'un arrangement conjugal où le père reste à la maison au moins six mois. L'entrée d'un homme dans la situation de père au foyer induit une recomposition de la répartition des tâches domestiques. En effet, les conjoints estiment que le temps important que le père passe à la maison doit aller de pair avec un accroissement de sa participation à la gestion du foyer. Les pères déclarent à cet égard assumer au moins la moitié des tâches domestiques.

Les discours des enquêtés laissent apparaître des tensions concernant ce que serait une « bonne » répartition des tâches, entre l'idée que le parent au foyer est responsable des tâches ménagères et idéal égalitaire, entre volonté de « jouer le rôle du parfait homme au foyer » (Ugo) et difficultés au quotidien à l'assurer. Les pères rejettent l'idée qu'une tâche serait assignée à l'un ou l'autre des conjoints, assignation qui renvoie à des logiques de calcul ou de contrainte, contraires à l'idéologie amoureuse du don et du désintéret (Henchoz, 2009). Au contraire, la distribution des tâches est présentée comme un « bricolage », dépendante des goûts, des compétences, mais aussi de ce que chaque conjoint fait pour l'autre. En effet, ce qui se dessine en filigrane du discours de quelques enquêtés, c'est l'idée de « décharger » la conjointe, comme Killian qui explique qu'il accomplit autant de tâches que possible dans la journée « par empathie ou compassion pour celui qui bosse » ou Tristan qui « [s']organise pour que ça soit fait quand [sa conjointe] arrive, qu'elle se dise "c'est nickel, je n'ai rien à faire" ».

Ces résultats interrogent sur la marge de manœuvre dont dispose chaque conjoint pour négocier la répartition des tâches. Selon Rosemary Crompton (1999), les actions et les intérêts respectifs des conjoints ne nécessiteraient pas de négociation dans la mesure où ils refléteraient les rôles genrés disponibles, selon les époques. Or, les couples où l'homme est au foyer prennent le contre-pied des rôles sexués traditionnels. Pourtant, la distribution des tâches semble faire l'objet de peu de négociations (en tous cas, elles n'apparaissent pas dans le discours des enquêtés) et, au contraire, s'imposerait « naturellement ». L'inversion des rôles dépendrait donc de la capacité des hommes à se positionner comme responsable du travail domestique et, réciproquement, celle des femmes à s'en désengager.

- Barrère-Maurisson M.-A., 1992, *La division familiale du travail – la vie en double*, Paris, Presses universitaires de France.
- Bauer D., 2007, Entre maison, enfant(s) et travail : les diverses formes d'arrangement dans les couples, *Études et résultats*, n° 570.
- Bauer D., 2010, L'organisation des tâches domestiques et parentales dans le couple, in Régnier-Loilier A. (coll.), *Portraits de famille – l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Institut national d'études démographiques.
- Boyer D., 2013, Le rapport à l'emploi des pères bénéficiaires du CLCA à temps partiel, *Informations sociales*, n° 176, p. 48-57.
- Boyer D., Renouard S., 2004, Les hommes bénéficiaires de l'APE. Quels arbitrages au sein des couples ?, *Dossiers d'études*, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 57.
- Brugeilles C., Sebille P., 2009, La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants. L'influence des rapports sociaux de sexe entre parents et entre générations, *Politiques sociales et familiales*, n° 95, p. 19-32.
- Champagne C., Pailhé A., Solaz A., 2014, 25 ans de participation des hommes et des femmes au travail domestique : quels facteurs d'évolution ?, *Documents de travail*, Institut national d'études démographiques, n° 203.
- Cresson G., 1995, *Le travail domestique de la santé*, Paris, L'Harmattan.
- Crompton R., 1999, The decline of the male breadwinner, in Crompton R. (éd.), *Restructuring gender relations and employment*, Oxford, Oxford University Press, p. 1-25.
- Dieu A.-M., Delhay C., Cornet A., 2011, Comprendre les femmes au foyer, des intermittentes du travail ? Comment s'organise un rapport en pointillé au travail, face aux difficultés de cumuler responsabilités familiales et professionnelles ?, *Revue internationale de psychosociologie*, n° 17, p. 261-281.
- Doucet A., 2004, It's almost like I have a job, but I don't get paid: Fathers at home reconfiguring work, care, and masculinity, *Fathering*, n° 3, p. 277-303.
- Dussuet A., 1997, *Logiques domestiques. Essai sur la représentation du travail domestique chez les femmes actives en milieu populaire*, Paris, L'Harmattan.
- Garner H., Méda D., Senik C., 2005, Conciliation entre vie professionnelle et vie familiale : les leçons des enquêtes auprès des ménages, *Travail et emploi*, n° 102, p. 57-67.
- Guichard-Claudic Y., Kergoat D., Vilbrod A. (dir.), 2008, *L'inversion du genre. Quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Guisse N., Régnier-Loilier A., 2010, Mise en scène de la vie quotidienne. Dit-on la même chose en présence de son conjoint ?, in Régnier-Loilier A. (coll.), *Portraits de famille – l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Institut national d'études démographiques.
- Henchoz C., 2009, *Le couple, l'amour et l'argent. La construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*, Paris, L'Harmattan.
- Jami I., Simon P., 2004, De la paternité, de la maternité et du féminisme. Entretien avec Michèle Ferrand, *Mouvements*, n° 31, p. 45-55.
- Kaufmann J.-C., 2008, *Agacements. Les petites guerres du couple*, Paris, Armand Colin.

- Kaufmann J.-C., 1999, *La sociologie du couple*, Paris, Presses universitaires de France.
- Kaufmann J.-C., 1997, *Le cœur à l'ouvrage. Théorie de l'action ménagère*, Paris, Nathan.
- Kaufmann J.-C., 1992, *La trame conjugale. Analyse d'un couple par son linge*, Paris, Nathan.
- Maison D., 2007, Femmes au foyer. Expériences sociales, *Dossier d'études*, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 92.
- Merla L., 2006, *Appréhension et présentation de soi et transgression des normes de la division sexuelle du travail : le cas des pères « au foyer »*, Louvain, université catholique de Louvain.
- Pailhé A., Solaz A., 2004, Le temps parental est-il transférable entre conjoints ? Le cas des couples confrontés au chômage, *Revue économique*, n° 55, p. 601-610.
- Ponthieux S., Schreiber A., 2006, Dans les couples de salariés, la répartition du travail domestique reste inégale, Paris, *Données sociales. La société française*, p. 43-51.
- Régnier-Loilier A. (coll.), 2010, *Portraits de famille – L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Institut national d'études démographiques.
- Rey S., Martin Hélène, Hertz Ellen (éds.), 2002, dossier « Les répertoires du masculin », *Nouvelles questions féministes*, vol. 21, n° 3.
- Ricroch L., 2012, En 25 ans, moins de tâches domestiques pour les femmes, l'écart de situation avec les hommes se réduit, Paris, Insee Références, *Regards sur la parité, édition 2012*, p. 67-80.
- Trabut L., 2007, *Le congé parental du père. Un passage entre deux mondes*, Paris, École des hautes études en sciences sociales - École normale supérieure.
- Trelu H., 2010, *Expériences de pères en congé parental d'éducation : recomposition de la parentalité et du genre ?*, thèse de doctorat en sociologie sous la direction d'Alain Vilbrod, Brest, université de Bretagne occidentale.
- Zarca B., 1990, La division du travail domestique : poids du passé et tensions au sein du couple, *Économie et statistiques*, n° 228, p. 29-40.